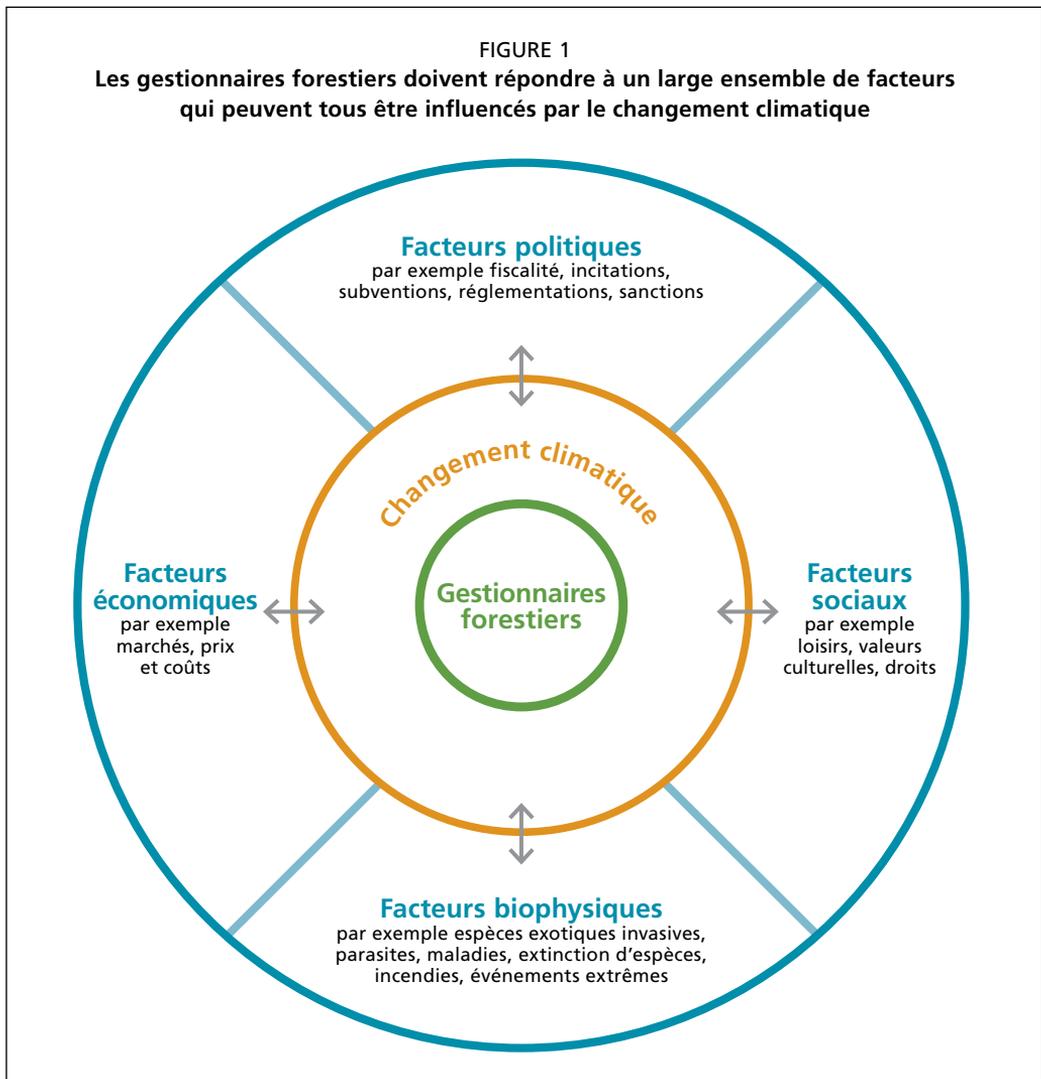


# 1. Introduction

Les effets du changement climatique et de la variabilité du climat sur les écosystèmes forestiers sont évidents, dans le monde entier, et la poursuite de ces effets est inévitable au moins à court et à moyen terme. Dans certains cas, le changement climatique compromet la capacité des forêts de fournir des biens d'importance critique et des services écosystémiques importants, par exemple des produits ligneux et non ligneux et



de l'eau propre à la consommation, au détriment des moyens d'existence des habitants des forêts, des populations qui dépendent de la forêt et d'autres groupes qui profitent des forêts. Faire face aux problèmes posés par le changement climatique suppose que l'on modifie les stratégies forestières et les plans et pratiques de gestion de la forêt. Prendre du retard dans l'adoption de ces mesures ne ferait qu'alourdir le coût et aggraver la difficulté ultérieure de ces ajustements.

Le changement climatique est l'un des nombreux facteurs que les gestionnaires forestiers doivent prendre en compte (figure 1), mais ses impacts devraient, selon les projections, augmenter et avoir de vastes répercussions. Certaines forêts profiteront de la hausse des températures et des changements de la pluviométrie, mais la plupart des forêts subiront une déperdition d'espèces importantes, une diminution des rendements et une augmentation de la fréquence et de l'intensité des gros orages et autres perturbations. L'ajustement des plans et pratiques de gestion forestière afin de réduire la vulnérabilité et faciliter l'adaptation au changement climatique entraînera vraisemblablement des coûts supplémentaires, mais ces coûts seront probablement bien moindres que le coût des mesures correctives qui devraient être prises une fois que des dommages auront été causés par un changement du climat. Les gestionnaires forestiers incorporent ordinairement toute augmentation dans les coûts de gestion, mais ils ne peuvent pas toujours profiter des économies réalisées quand ils prennent des mesures pour répondre au changement climatique. Néanmoins, bien informés, les gestionnaires forestiers pourront mettre à profit des incitations financières et politiques à participer à une action d'atténuation des effets du changement climatique ou d'adaptation à celui-ci, et cela aidera à contrebalancer les coûts supplémentaires de la gestion du changement climatique.

#### ENCADRÉ 1

### **La gestion des forêts et les gestionnaires forestiers**

#### **Qu'entend-on par gestion des forêts?**

La gestion des forêts comprend les mesures administratives, économiques, juridiques, sociales et techniques visant la préservation, la protection et l'utilisation des forêts naturelles ou plantées. Elle suppose des interventions humaines à des degrés divers qui visent à sauvegarder les écosystèmes forestiers et leurs fonctions et ressources, afin d'assurer une production soutenue des biens et des services écosystémiques.

#### **Qui est le gestionnaire forestier?**

Un gestionnaire forestier est un individu ou une entité chargée de superviser la gestion d'un espace forestier ou l'utilisation et la mise en valeur de ressources forestières pour répondre à des objectifs précis. Les personnes qui exercent la fonction de gestionnaire forestier peuvent être diplômées en foresterie, avoir des qualifications équivalentes ou être possesseurs de connaissances locales ou d'une expérience concernant la forêt.

## **PUBLIC VISÉ ET OBJET**

Les présentes directives ont été établies pour aider les gestionnaires forestiers (voir encadré 1) à mieux évaluer les problèmes et les perspectives liés au changement climatique au niveau de l'unité de gestion forestière, et d'y répondre au mieux. Les directives servent à définir, évaluer et classer par ordre de priorité les options à retenir dans les plans et les pratiques en matière de gestion forestière en réponse au changement climatique ou en prévision de celui-ci. Ces directives intéresseront aussi les acteurs n'appartenant pas au secteur forestier, car la réponse donnée au changement climatique par la gestion forestière ne manquera pas d'influencer d'autres secteurs ou acteurs et d'être influencée par elles.

## **PORTÉE DE L'OUVRAGE**

Les mesures présentées dans les présentes directives devraient être d'intérêt pour tous les types de gestionnaires forestiers – qu'il s'agisse des petits propriétaires de forêts, des entreprises forestières privées, des organismes publics, des populations autochtones et des organisations forestières communautaires. Ces mesures s'appliquent à tous les types de forêt, dans toutes les régions du monde et à tous les objectifs de gestion (production, protection, conservation et utilisation multiple). La vaste portée du document signifie que ces directives sont générales. Quand il est recommandé de prendre telle ou telle mesure à tel type de gestionnaire ou de propriétaire de forêt, quand tel objectif de gestion est retenu, cela est indiqué. La FAO espère collaborer avec les parties intéressées à la rédaction de directives plus détaillées s'appliquant plus précisément à des types de forêt particuliers ou à des gestionnaires de forêt particuliers et encourage également d'autres lecteurs à utiliser ces directives comme base de la rédaction de directives plus détaillées, adaptées aux besoins d'un lieu précis.

## **CONTENU ET PLAN**

L'ouvrage comporte cinq chapitres en dehors de la présente introduction. Le chapitre 2 présente un aperçu du changement climatique et de sa pertinence pour les forêts et les gestionnaires forestiers. Le chapitre 3 présente une vue d'ensemble de la gestion durable des forêts, de la gestion adaptative, de la démarche paysagère, des partenariats et des méthodes participatives, ainsi que du cadre international de l'action menée pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets dans ses rapports avec la gestion forestière. Le chapitre 4 examine les modes de gestion susceptibles de répondre au changement climatique, notamment l'évaluation du risque, de la vulnérabilité et des diverses options d'atténuation des effets du changement climatique; il offre des directives pratiques aux gestionnaires pour faire face au changement climatique, s'adapter à celui-ci et en atténuer les effets. Le chapitre 5 donne des directives sur les moyens de suivre les impacts du changement climatique et de prévoir et évaluer les mesures d'adaptation et d'atténuation. On trouvera une brève conclusion au chapitre 6. Trois annexes présentent un glossaire, une bibliographie annotée et le nom des spécialistes qui ont participé aux travaux qui ont conduit à la publication de ces directives.



*Plaine inondable de Tonlé Sap au Cambodge. Une action est indispensable pour prévenir la dégradation et la perte de l'habitat de la forêt inondable, essentiel pour la prospérité de la pêche lacustre, et pour aider la population à s'adapter au changement climatique.*